

Dans les premiers temps de son institution le système de jury ne s'appliquait qu'aux affaires criminelles, mais dans la suite on l'a introduit dans un grand nombre d'affaires civiles. De plus, bien que la Grande Charte dise " qu'aucun homme ne peut être arrêté, emprisonné, etc., sans le jugement de ses pairs, " on fait quelquefois exception à cette règle, et de nos jours un homme accusé d'une offense criminelle devant un magistrat est arrêté ou sommé de venir devant lui : Alors, dit Lareau, il l'emprisonne ou l'admet à caution pour s'assurer qu'il comparaitra aux assises prochaines. Un grand jury examine de nouveau l'affaire, et ce n'est que si ce grand jury trouve matière à procès, c'est-à-dire *accusation fondée* (1), que l'accusé subit son procès devant un petit jury. Dans certain cas, lorsque la loi en ordonne autrement, on procède par voie sommaire ; c'est-à-dire que le magistrat fait lui-même subir le procès à l'accusé.

C.-J. M.

(à suivre.)

### Convention des instituteurs de la Puissance du Canada

#### QUATRIÈME JOURNÉE

(Suite et fin)

Une paix relativement grande régnait alors par toute la colonie, et permettait un certain développement de l'agriculture et du commerce. Les habitations se rapprochaient, et les chemins commençaient à s'ouvrir. Sans tarder, on s'occupa des écoles. Dès 1718, le gouverneur général, M. de Vaudreuil, M. Bégon, intendant, et l'évêque de Québec demandaient à la cour des instituteurs pour les enfants de la campagne. Ces demandes se renouvelaient et deviennent de plus en plus pressantes. Enfin, le gouvernement français envoie 12 maîtres d'écoles en 1723. C'est peu, dira-t-on. Mais il ne faut pas oublier que vers cette date, on comptait à peine 10,000 enfants au-dessous de 15 ans dans

toute l'étendue de la colonie, c'est-à-dire du Golfe à l'entrée du lac Ontario.

Cependant le clergé n'avait pas attendu jusqu'en 1718 pour s'occuper de l'enseignement du peuple en dehors des villes. Mgr Laval, après avoir établi son séminaire à Québec, fonda, sur une de ses propriétés, une école destinée à former des artisans, des cultivateurs et des instituteurs. Si le succès n'a pas répondu à l'entreprise, l'intention de l'illustre prélat n'en mérite pas moins notre reconnaissance. L'essai était prématuré, et je crois qu'il échoua à cause du petit nombre d'enfants que renfermait alors le pays.

Mais à partir de 1718, on songea à établir une véritable école normale pour former les instituteurs, et ce fut ici, à Montréal, que se firent les premières tentatives. Un homme plein de dévouement, qui dirigeait alors l'hôpital général, fit les premières avances au gouvernement, qui les accepta immédiatement et lui fit chaque année une somme considérable pour l'époque, à condition qu'il formerait et fournirait huit maîtres chaque année.

En 1680, une école de navigation fut établie à Québec par Joliette et elle s'est maintenue jusqu'à la conquête.

Arrivé à cette date, M. Verreau soutient que cet événement avait été l'occasion de plusieurs grands avantages que nos historiens n'ont pas toujours su apprécier.

Sous le nouveau régime, l'odieuse corvée disparut, de même que le service militaire qui, bien que glorieux en soi-même, ne donnait pas le pain de la famille. Les guerres continuelles des dernières années avaient appauvri le peuple ; la conquête avait semé des ruines partout, surtout dans le district de Québec. Quand les armes eurent décidé du sort de la patrie, retiré dans ces foyers, le Canadien, qui se défiait quelque peu de ses nouveaux maîtres, put librement s'occuper des besoins de sa famille. Par nécessité, il se fit charpentier, forgeron, tisserand, aussi bien que cultivateur. L'industrie domestique se déploya rapidement, et c'est à partir de cette époque, que l'on vit fabriquer même, dans les plus pauvres maisons, *l'étoffe et la toile du pays*. Les terres furent, sinon mieux, au moins plus largement cultivées ; on passa de la misère à l'aisance, et, pour plusieurs, de l'aisance à la richesse.

En moins de quinze ans, un immense changement s'était opéré, et lorsqu'en 1775, les Bostonais pénétrèrent dans le pays, ce qui les surprit le plus, ce fut d'y trouver l'existence aisée des cultivateurs, animée par le caractère de gaieté et de bonne humeur qu'ils tenaient de leurs ancêtres.

Le conférencier, pressé par le temps, passe rapidement sur la période qui s'écoula de 1800 à 1841, durant laquelle le système scolaire s'améliora et se développa petit à petit.

De 1841 à 1851, eut lieu la grande lutte qui devait aboutir au système d'éducation actuel. Les avantages qui devaient découler de ce système ne furent pas

(1) En anglais : *true bill*, et *accusation non fondée*, *no bill*.